

2010_B015

OBJET : Autorisation de signer un marché - 3 lots n° 09M103 à 09M105 - Equipement de protection individuelle - Vêtements de signalisation à haute visibilité - Vêtements de représentation - 3 lots

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyloubier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Direction Générale Des Services
Direction Des Affaires Juridiques
De La Commande Publique Et Des Assemblées
Document1

BUREAU DU 4 FEVRIER 2010

Rapporteur : Monsieur Gérard BRAMOULLE

**Objet : Autorisation de signer les marchés - 3 lots n°09M103 à 09M105
Équipement de protection individuelle, vêtements de signalisation
à haute visibilité, vêtements de représentation.**

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

En vue d'équiper les agents de la collecte de vêtements de protection individuelle et de représentation, une consultation allotie a été mise en œuvre afin de se doter de vêtements, de chaussures et bottes ainsi que de gants et accessoires de protection divers.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération n° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché public attribué par la Commission d'appel d'offres (CAO) du 22 janvier 2010.

Le 22/01/2010, seul le lot n°2 a été présenté aux membres de la CAO, les lots n°1 et 3 seront présentés lors de la tenue d'une prochaine commission. Par conséquent le présent rapport bien que présentant l'ensemble de la consultation ne concerne l'attribution que du lot n°2 relatif aux « vêtements ». Par ailleurs la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché pour une seule année et par conséquent de ne pas reconduire le marché en raison de l'absence de mise en concurrence, seul un candidat a présenté une offre régulière.

Caractéristiques de l'opération :

- Appel d'offres ouvert ;
- Allotissement en trois lots distincts :

Lot 1	CHAUSSURES ET BOTTES
Lot 2	VETEMENTS
Lot 3	GANTS ET PROTECTIONS DIVERSES

- Marché conclu à prix unitaires révisables. Pour chaque lot, le montant total du marché s'inscrit dans les limites suivantes :

LOT	Seuil minimum annuel	Seuil maximum annuel
1	17 000 € HT	34 000 € HT
2	120 000 € HT	240 000 € HT
3	35 000 € HT	70 000 € HT

- Durée du marché : 12 mois à compter de la date de notification du marché au titulaire, reconductible trois fois pour la même période ;
- Date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence à la publication : 10/11/2009 aux supports suivants : J.O.U.E (12/11/2009), B.O.A.M.P (14/11/2009), La Provence (17/11/2009) ;
- Date limite de remise des offres : 22/12/2009 à 16 heures ;
- Critères de jugement des offres : prix 60% et valeur technique 40%.

Visas :

VU l'exposé des motifs,
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10;
VU le code des marchés publics ;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➤ **D'APPROUVER** les pièces de chaque lot susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

➤ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°09M104, relatif à la «Équipement de protection individuelle, vêtements de signalisation à haute visibilité, vêtements de représentation – **lot n°2 Vêtements** » attribué à la société CENEVOLE pour un montant estimatif non contractuel de 151 539,75€ HT soit 181 240,64€ TTC pour une année d'exécution, le montant total du marché étant la résultante de l'application des prix du bordereau aux quantités réellement livrées ;

➤ **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction : 812 Nature : 60 636



VISA CARTOUCHE ENVIRONNEMENT

CARTOUCHE À REMPLIR OBLIGATOIREMENT : POUR LES DELIBERATIONS DONT LA CPA À LA PLEINE MAÎTRISE D'OUVRAGE, SONT EXCLUES LES DELIBERATIONS QUI CONCERNENT LES SUBVENTIONS, LES FONDS DE CONCOURS.

Objet du rapport :

Service rédacteur :

Nom du rédacteur

Téléphone :

Impact global du projet sur l'environnement :

Objectifs de réduction ou prévention des nuisances :

BESOIN D'AIDE OU QUESTIONS ? :

Service écologie urbaine, Céline SALES, 04 42 91 49 44
csales@agglo-paysdaix.fr

Détails :

IMPACTS	Impacts négatifs attendus	Mesures de réduction ou de prévention	Impacts positifs
Sur la qualité de l'air			
Sur les ressources naturelles			
Sur le réchauffement climatique			
Sur l'environnement sonore			
Sur la salubrité et/ou la propreté			
Sur la qualité de l'eau de surface ou souterraine			
Sur les milieux naturels			
Sur le paysage			
Génération de risques particuliers			

AVIS DU SERVICE ECOLOGIE URBAINE :



FICHÉ DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 4 FEVRIER 2009

OBJET DU RAPPORT : lots n°09M103 à 09M105 Équipement de protection individuelle, vêtements de signalisation à haute visibilité, vêtements de représentation.

DGA : EI	Nom du DGA responsable du rapport : Thierry PENNEC	TEL : 04 42 90 85 90
DIRECTION/SERVICE : Traitement		
Nom du Rédacteur du rapport : Olivier KOVALITCHOUK		TEL : 04 42 90 66 15
Nom du correspondant financier : Sandra		TEL : 04 42 90 66 13
		Code :

préciser les montants

Rapport ou Opération ayant une incidence financière supérieure à 500 000 € :

Rapport ou Opération avec des incidences pluriannuelles à prévoir : **245 000 €**

Rapport ou Opération sur des projets d'investissements susceptibles d'engendrer des charges de fonctionnement supérieures à 15 000 € :

Rapport ou Projet avec Recettes attendues :

Cartouche pour un rapport sans AP/CP

IMPUTATION : fonction/nature/opération : 812-60636

Incidences sur l'exercice en cours

Inscrit	Engagé	Mandaté	Disponible avant rapport	Montant du rapport	Disponible après rapport
284 000	217	0	283 783	245 000	38 783

Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices

2011	2012	2013	2014	2015	2016
245 000	245 000	245 000	245 000	245 000	245 000

partie réservée à la Direction des Finances

VISA BUDGETAIRE :

Indications :

COMMISSION DES FINANCES DU

Conclusions :

OBJET : Autorisation de signer un marché - 3 lots n° 09M103, à 09M105 - Equipement de protection individuelle - Vêtements de signalisation à haute visibilité, Vêtements de représentation - 3 lots

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSANS MASINI

